

Procès-Verbal

Comité du

10 décembre 2013

Membres	: 49	Voix délibératives en exercice :	74
En exercice	: 49	Voix délibératives présentes :	33
Présents	: 25	Voix délibératives avec pouvoirs :	01
Représentés	: 01	Voix délibérative totales :	34

L'an deux mille treize, le dix décembre à dix-huit heures, se sont réunis, en l'Hôtel du Département, siège social du Syndicat, les Membres du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères de la Seine-Saint-Denis, légalement convoqués le quatre décembre deux mille treize, sous la Présidence de **Monsieur ROUAULT**, Président.

PRESENTS :

M. DELRIEU (LES PAVILLONS-SOUS-BOIS), **M. MAGNIEN** (LIVRY-GARGAN), **M. MAGE** (VILLEMOMBLE) **M. DUMAS**, **MME DEKNUDT** (C.A. EST ENSEMBLE) : **Vice-Présidents**

M. DEFAIT [représentant *M. MOREL*] (AULNAY-SOUS-BOIS), **M. TIBA** (CLICHY-SOUS-BOIS), **M. CONGAR**, **MME LAVEAU-SAVARY** [représentant *M. COENNE*] (COUBRON), **M. BARTUCCIO** (C.A. DE L'AEROPORT DU BOURGET), **MM. GUEGUEN**, **FOURNIER** (GAGNY), **MME CANTON** (LE RAINCY), **M. SARDA** [représentant *Mme GAUTHIER*] (LES PAVILLONS-SOUS-BOIS), **M. PAPAZIAN**, (LIVRY-GARGAN), **M. AMEHO** [représentant *M. DESBIENDRAS*] (C.A. PLAINE-COMMUNE), **MME COTTENCEAU**[représentant *M. DENNEULIN*], **M. CHIANBRANDO** (ROSNY-SOUS-BOIS), **M. FEMMAMI** (SEAPFA), **M. LEMASSON** [représentant *M. BAILLY*] , **M. RINGRESSI** (VAUJOURS), **MME LE DUVEHAT** (VILLEMOMBLE), **MM. COTTE**, **PAQUIS**, **SEGAL-SAUREL** [représentant *M. SAVAT*] (C.A. EST-ENSEMBLE).

EXCUSES : VP = Vice-Président

M. AKROUR	(C.A. EST-ENSEMBLE)	M. LOTTI VP	(C.A. EST-ENSEMBLE)
M. CARRE	(C.A. PLAINE-COMMUNE)	M. MONINO VP	(C.A. PLAINE-COMMUNE)
M. DESRUMAUX	(C.A. AEROPORT du BOURGET)	Mme. PONTHER	(C.A. PLAINE-COMMUNE)
M. DUMAREIX	(C.A. AEROPORT du BOURGET)	M. REBIHA	(C.A. PLAINE-COMMUNE)
M. FICHERA	(LE RAINCY)	M. SOUBEN VP	(SEAPFA)
Mme. KELLNER VP	(C.A. PLAINE-COMMUNE)	M. TOULGOAT VP	(AULNAY-SOUS-BOIS)

EXCUSES AVEC POUVOIR :

M. MALAYEUDE (NEUILLY-PLAISANCE)

pouvoir donné à **M. CONGAR**

Monsieur Rouault, constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance à 18 heures 10.

Il donne lecture des excusés et des pouvoirs.

En principe, ce comité sera le dernier de la mandature, à moins que des contingences administratives obligent le syndicat à en organiser un autre.

Madame Deknudt est désignée secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du comité du 14 novembre 2013.

Sans aucune remarque, ce procès-verbal est adopté à l'unanimité. Monsieur le Président fait remarquer qu'il manque dans la première page le fait que ce comité fait suite à celui du 5 novembre qui n'avait pu se tenir faute de quorum.

Budget Primitif 2014

Monsieur le Président rappelle que la redevance du syndicat a été maintenue à 0,36 euro par habitant, conformément aux orientations budgétaires. Avec cette participation, le syndicat remplira les objectifs fixés depuis 2 ans, notamment sur les questions de la prévention avec par exemple l'embauche cette année de deux techniciennes.

Monsieur le Président propose aux délégués de se reporter au rapport qui fait état des natures comptables dont le crédit a augmenté pour 2014. Ces augmentations sont très faibles, hormis au compte 605 (aménagement travaux) car le SITOM93 souhaite regrouper, pour plus d'efficacité, tout le personnel dans un seul local, ce qui nécessite des travaux. À ce sujet le SITOM93 s'est porté candidat pour louer les locaux de la bourse du travail situés à quelques mètres des bureaux existants.

Les charges du personnel sont également en augmentations, puisque le budget 2014 prend en charge, en année pleine, le recrutement, d'une part de deux techniciennes et d'autre part, la reprise d'une collègue secrétaire qui était en congé parental.

En recette, au-delà de la redevance, les perspectives de recette sont identiques à l'année 2013 dans le cadre de nos conventions avec le Conseil général et le Conseil régional ainsi que la participation du SYCTOM. Par ailleurs, monsieur le Président précise que compte tenu de notre excédent, la totalité des dépenses prévues n'est pas inscrite au Budget primitif et sera reprise lors du vote du compte administratif et la détermination du résultat 2013.

Pour finir, monsieur le Président rappelle que dans le budget sont intégrés les sommes liées au frais de fonctionnement du SYCTOM, toujours équilibrées en recettes et dépenses.

Monsieur le Président passe au vote du budget primitif 2014 par chapitre.

Sans aucune remarque, le Budget Primitif 2014 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Monsieur le Président, toujours sur les aspects budgétaires, explique à l'assemblée qu'en début de mandature il avait été évoqué d'augmenter progressivement la part population. Cette année, les perspectives réalisées confirment la bonne santé financière du syndicat.

Pour 2014 et 2015, il n'y aura pas besoin d'augmenter cette redevance, car la situation financière est saine. Par contre en début de mandature, suivant la situation administrative du syndicat suite au vote de la loi métropole, un point devra être fait pour étudier de quelle manière l'activité pourrait être développée et qu'elles en seront les conséquences sur le budget.

Décision modificative n°2 - 2013

Monsieur le Président précise que cette décision modificative concerne deux engagements qui n'ont plus lieu d'être :

- 65734 pour 15 000 euros
- 657358 pour 30 000 euros

En 2013, le syndicat a aussi créé l'article 65738 à hauteur de 10 000 euros pour le financement des appels à projet.

Le trésorier a également demandé au SITOM93 de régulariser des sommes inscrites en investissements (frais études) entre 1988 et 2001. Ces études n'ont pas conduit à la réalisation du projet qui était l'usine de Tremblay-en-France, il est toutefois nécessaire soit de les amortir, soit de les sortir de l'actif pour les sommes antérieures à 1997.

Monsieur le Président propose donc que les études payées après 1997 soient amorties :

- En 2000 pour 27 568,15 €
- En 2001 pour 13 784,07 €
- En 2001 pour 13 948,17 €
- Soit un total de 55 300,39 € à amortir.

Les frais études antérieures à 1997 seront sorties de l'actif et ne nécessiteront donc pas d'amortissement. À l'époque, la comptabilité M12 ne prévoyait pas ce genre d'opération.

Suite à une question de monsieur Femmani du SEAPFA, monsieur le Président explique que le projet de Tremblay-en-France a été remplacé dans le plan départemental révisé par la création de deux unités de méthanisation. Aujourd'hui ces deux projets sont toujours d'actualité, même si leur réalisation est compliquée. De fait, les déchets vont pour l'instant en décharge.

Sans aucune remarque, la décision modificative et la sortie de l'actif sont adoptées à l'unanimité des membres présents et représentés.

Participations financières des communes pour 2014

Monsieur le Président rappelle aux délégués que le SYCTOM en cours d'année a baissé sa redevance, puisque le ralentissement des projets, notamment Romainville, ne justifiait pas un appel de fonds aussi important. Pour le budget 2014, le SYCTOM, revient à la situation qui avait été prévue fin 2012, sauf pour la part population qui est plafonnée à 15% du budget.

Monsieur le Président procède ensuite au vote des tarifs ci-dessous :

	Ordures Ménagères+b alayures+ déchets verts	Objets Encom brants	Multi matériaux	Cartons en mono matériaux	Papiers	Part/pop SYCTOM	Part/pop SITOM93
Traitement année 2013	93,81 €	93,81 €	93,81 €	93,81 €	93,81 €	6,27 €	0,36 €

Année 2014

Traitement	104,80 €	104,80 €	104,80 €	104,80 €	104,80 €	6,80 €	0,36 €
Reprise communes déversantes			125,89 €	125,89 €	125,89 €		
Subvention pour accueil d'un centre de traitement	0,13 €						
Subvention pour éloignement d'un centre de traitement	0,13 €	0,46 €	0,46 €				

Sans aucune remarque, ces tarifs et subventions sont adoptés à l'unanimité des membres présents et représentés.

Demandes de subventions pour les actions 2014

Monsieur le Président précise que dans la continuité des conventions établies en 2012 avec le Conseil régional et le Conseil général de la Seine-Saint-Denis, ces deux structures se sont engagées à financer les actions pour l'année 2014. Celle-ci sera la dernière année concernée par ces conventions, qui couvraient la période 2012-2014. Les accords devraient aboutir à la reconduction de ceux existant, avec une interrogation sur le niveau de subvention du Conseil général du fait des difficultés financières importantes.

Sans aucune remarque, les délégués autorisent le Président à signer tout document nécessaire à l'attribution de ces subventions à l'unanimité des membres présents et représentés.

Appel à projets scolaires : première session 2013-2014

En l'absence de monsieur Souben et de monsieur Perrot, monsieur le Président présente 11 nouveaux projets scolaires, soit 14 projets pour cette année scolaire. Il y a bien une montée en puissance des projets en quantité, mais aussi en qualité. Pour les prochaines demandes 2013-2014, le Bureau pourra délibérer pour les valider, et si besoin est, le comité après sa remise en place régularisera comptablement les dossiers.

Monsieur le Président liste ensuite les différentes demandes dont vous trouverez ci-joint le récapitulatif :

N° Projet	Etablissement	Commune	Subvention
13/14/04	Collège de Mme Sévigné	Gagny	2 202,40 €
13/14/05	Collège Gustave Courbet	Romainville	570,32 €
13/14/06	Collège Gérard Philippe	Aulnay-sous-Bois	188,00 €
13/14/07	Collège Jean Jaurès	Villepinte	75,04 €
13/14/08	Lycée professionnel Marcel Pagnol	Bondy	1 150,10 €
13/15/09	Lycée professionnel Marcel Pagnol	Bondy	395,20 €
13/15/10	Lycée Jacques Feyder	Épinay-sur-Seine	120,56 €
13/14/11	Ecole élémentaire Louis Pasteur	Neuilly-sur-Marne	950,40 €
13/14/12	Ecole élémentaire mixte Globe	Stains	856,00 €
13/14/13	Lycée Lucie Aubrac	Pantin	1 904,00 €
13/14/14	Lycée Auguste Blanqui	Saint-Ouen	1 540,00 €

Sans aucune remarque, les délégués approuvent ces subventions à l'unanimité des membres présents et représentés.

Monsieur le Président constate que l'ordre du jour est terminé et propose à madame Boux du SYCTOM de présenter le bilan de l'expérimentation de l'extension des consignes de tri sur le centre de Sevran (présentation en annexe de ce PV).

Aucune autre question n'étant soulevée, le Président lève la séance à 19 heures 20.



Présentation du bilan de l'expérimentation de l'extension des consignes de tri

Comité syndical du SITOM 93 – 10 décembre 2013



Le contexte

Démarche nationale

Volet 1: Recyclabilité du gisement et ACV

Volet 2: Expérimentation locale

Volet 3: Appels à Projets industriels sur le recyclage

Expérimentation locale

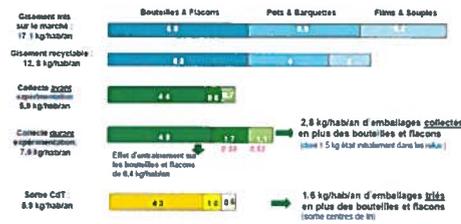
51 collectivités – 3.2 Mhab

32 centres de tri

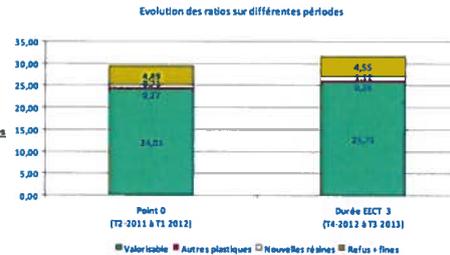


Les évolutions de tonnages

Recyclabilité du gisement total d'emballages plastiques



Composition des tonnages collectés sur le bassin versant de Sevrans



Une progression des tonnages en dessous des espérances mais un nouvel élan de la CSMM au niveau local + 2,11 kg/hab./an

(1,7 kg de valorisables et 0,41 kg de nouvelles résines)

3

Communication aux habitants et impacts sur la collecte

- ➔ Des consignes de tri plus simples et plus claires pour l'ensemble des habitants
- ➔ Des contraintes pour le centre de tri
 - Salissure des emballages (pots de yaourt et barquettes de viande),
 - Emballages conditionnés en sacs fermés au lieu de vrac
- ➔ Une information à relancer régulièrement
 - 50% des personnes déclarent avoir entendu parler des extensions de consignes de tri (échelle nationale)
 - 32% au niveau du territoire du Syctom
- ➔ L'organisation des collectes actuelles est suffisante:
 - Pas de services ou d'heures supplémentaires de collecte déclenchés
 - Un taux de renouvellement des bacs très faible,

4

Les impacts sur le centre de tri à Sevrain

→ Un centre qui a dû être adapté pour assurer le tri mais des contraintes d'exploitation fortes apparaissent :

- Perte de productivité (indisponibilité outil),
- Perte de débit (baisse des cadences de tri),
- Taux de captation des pots et barquette assez faible,

Ajustement : ajout d'1 trieur pour maintenir qualité et performance

→ Augmentation des coûts d'exploitation partiellement couverts par Eco-Emballages

→ Qualitativement :

- Dispersion des films et housses dans les autres flux,
- Conditions de travail plus difficiles (hygiène, pénibilité du tri manuel)

→ Le tri manuel des nouvelles résines n'est pas la solution (surcoûts et conditions de travail dégradées)

5

Bilan sur le recyclage des nouvelles résines

→ Recyclage de Pots et Barquettes :

Mélange des bouteilles et flacons en PET + pots et barquettes : flux recyclable mais non adapté au débouché actuel Sycotom (bottle to bottle),

→ Fraction PEHD – PP: débouchés prometteurs,

→ Fraction pots et barquettes seule : non valorisables en l'état
→ recherche de nouvelles solutions

→ Films et housses:

Bonne captation mais la mauvaise qualité freine la recyclabilité (impuretés trop importantes ≈ 30%)

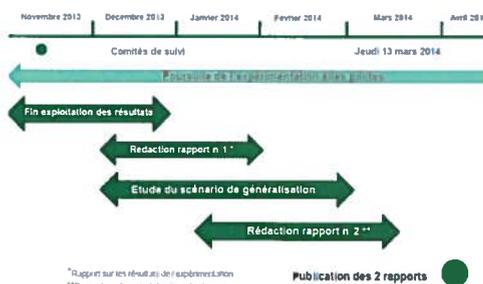
PE : polyéthylène PP : polypropylène PET : polyéthylène téréphtalate PEHD : polyéthylène haute densité

6

Evolution récente du contexte

- ➔ La conférence environnementale conclue à la généralisation de l'extension des consignes de tri
- ➔ Eco-Emballages a officialisé la possibilité pour CL engagées dans EECT de poursuivre jusqu'à la fin de l'agrément
 - Soutien à 800 €HT/t de nouvelle résine
- ➔ Eco-emballages maintient le calendrier
 - Janvier 2014 : Premier rapport sur l'expérimentation
 - Mars 2014 : Deuxième rapport : Scénario de déploiement préconisé
 - Quel référentiel technique?
 - Avec ou sans film plastique
 - Standards de reprise – jusqu'où doit aller la séparation au niveau des centres de tri

Les enjeux à moyen terme pour le Sycatom



*Rapport sur les résultats de l'expérimentation

**Rapport sur le projet de généralisation

Publication des 2 rapports

➔ Suites de l'EECT (2014-2016)

- Maintien de la consigne élargie à Sevrans,
- Maintien d'un soutien unitaire à la tonne de nouvelle résine (800€/t),
- Maintien du soutien à la CS (126€/t) pour toute nouvelle tonne apportée,
- Campagne de communication à élaborer pour un maintien des performances,
- Centre de Sevrans modernisé et adapté au tri des nouvelles résines,
- Préparation de la généralisation sur tous les centres Sycatom (technique).

➔ **A l'échelle métropolitaine :**

Trois années de réflexion pour planifier la généralisation et la modernisation / adaptation de nos centres.

➔ **Trois typologies de centres au niveau métropolitain :**

- Les adaptables à court terme : Sevrans et Nanterre (marchés et outils compatibles),
- Les adaptables à minima : Paris 15 et Isséane (sous réserve de travaux ou organisation minimum des marchés d'exploitation),
- Les non adaptables : Ivry-Paris 13 et Romainville (état actuel mais projets de reconstruction).

Merci de votre attention

